



COMITÉ SYNDICAL DU 20 JANVIER 2026 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Marianne ROZET

DÉLIBÉRATION

CS 2026/04 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ébauches des Orientations Budgétaires 2026

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 20 janvier 2026 à Carentan-les-Maraix (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 13 janvier 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE** (pouvoir de Cédric NOUVELOT), Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Benoît **FIDELIN** (pouvoirs de Jean MORIN et Maryse LE GOFF), Thierry **LETOUZÉ** (pouvoirs de Hedwige COLLETTE et Martine LEMOINE), Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES** (pouvoirs Christelle CASTELEIN et Patricia GADY-DUQUESNE)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - pouvoir de Mireille DUFOUR), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – pouvoir de Jocelyne LEVAVASSEUR), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Maraix), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages – pouvoir Christophe FOSSEY), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – pouvoir de Gérard VOYDIE), Aurélien **MARION** (Appeville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – pouvoir de Florent SILIÈRES), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – pouvoir de Françoise PHILIPPE), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – pouvoir de Bertrand LECONTE)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Hedwige **COLLETTE**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Maraix), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – voix consultative), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Maraix),



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Florent **SILIERES** (Terre-et-Maraïs), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges - *démission*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Maraïs)

Pour les membres consultatifs

Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Jean-Louis **HARDY** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Nathalie **DAUGLES** (UDAP e la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 21 membres + 14 pouvoirs

Soit un quorum de 35 membres sur 58

CS 2026/04 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ébauches des Orientations Budgétaires 2026

Sur la base des tableaux projetés en séance, Patrick THOMINES, vice-président « Administration générale et financière » présente les points marquants des orientations budgétaires 2026 conformément à la M57 développée (affectation des dépenses par chapitre budgétaire) tout en conservant une approche pédagogique des actions proposées par projet.

La présentation du Budget total du Parc distingue comme tous les ans, la partie « programme d'actions » du fonctionnement « général » de la structure afin de faciliter la lecture des dynamiques budgétaires sous-jacentes au PNR.

Le budget dit « général » regroupe le fonctionnement de la structure, des deux Réserves nationales et la boutique de la Maison du Parc. Ce budget prévisionnel (hors programme d'actions) reste stable comparativement à l'année précédente.

LE BUDGET DIT « GÉNÉRAL »

Sur la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉTAIL DES DÉPENSES	Budgétisé en 2025	Réalisé en 2025	Proposé en 2026	DÉTAIL DES RECETTES	Budgétisé en 2025	Réalisé en 2025	Proposé en 2026
Charges à caractère général	358 801,00	278 405,29	360 000,00	Dotations statutaires	1 588 806,00	1 611 007,65	1 613 500,00
Maison du Parc	309 950,00	237 196,31	310 000,00	État	436 000,00	458 200,00	450 000,00
Réserve de Beauguillot	30 150,00	29 391,34	30 000,00	Région	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	18 701,00	11 817,64	20 000,00	Département de la Manche	433 500,00	433 500,00	433 500,00
Charges de personnel	2 100 000,00	1 950 760,79	2 100 000,00	Département du Calvados	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Salaires et cotisations	2 100 000,00	1 950 760,79	2 100 000,00	Communautés de Communes et d'Agglomérations	54 624,00	54 624,75	60 000,00
Autres charges de gestion courante	59 800,00	53 204,71	59 800,00	Communes	94 682,00	94 682,90	100 000,00
Indemnités des élus	37 000,00	35 020,17	37 000,00	Dotations spécifiques	637 129,00	703 392,80	598 000,00
Cotisations de retraite (IRCANTEC, CAREL)	2 300,00	1 618,58	2 300,00	Cellule Natura 2000	81 756,00	169 639,00	80 000,00
Maison du Parc	12 000,00	8 065,96	12 000,00	Cellule Notre Littoral Demain	135 232,00	176 636,00	135 000,00
Réserve de Beauguillot	0,00	0,00	0,00	Cellule Zones Humides	112 538,00	66 079,00	112 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	8 500,00	8 500,00	8 500,00	Cellule Espace Naturel Sensible	75 000,00	70 486,80	75 000,00
Charges spécifiques	1 000,00	0,00	1 000,00	Cellule Tourbière de Sèves	96 000,00	75 660,00	96 000,00
Maison du Parc	1 000,00	0,00	1 000,00	Cellule Agriculture	59 351,00	66 430,00	60 000,00
Dotations aux provisions et dépréciations	500,00	0,00	500,00	Cellule Bocage	62 288,00	70 886,00	40 000,00
Maison du Parc	500,00	0,00	500,00	Cellule RNNB	14 964,00	0,00	0,00
				Cellule SAGE Douve-Taute	0,00	7 576,00	0,00
				Autres dotations	91 968,00	109 020,97	84 500,00
				Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00	26 126,15	10 000,00
				Recettes de la Maison du Parc	62 500,00	73 425,89	65 000,00
				Loyers agricoles (ENS et RNNB)	9 468,00	9 468,93	9 500,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 520 101,00	2 282 370,79	2 521 300,00	TOTAL DES RECETTES	2 317 903,00	2 423 421,42	2 296 000,00

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260120-DELIB_CS2026_04-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Les dépenses pour l'année 2026 sont stables, autour de 2 500 K€.

- Les charges à caractère général :

Le poste prévisionnel des charges à caractère général reste stable du fait d'efforts de réduction des dépenses en 2022 et 2023, consolidées en 2024 et 2025, à la Maison du Parc et pour les Réserves de Beauguillot et de la Sangsurière.

- Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel, essentielles au bon fonctionnement du PNR, au portage du programme d'actions et à l'ingénierie conduite en régie, représentent 80 % du budget dit « général ».

Il est proposé que ces dépenses soient stables en 2026 par rapport à 2025.

Le poste prévisionnel des autres charges courantes est quasiment stable.

Recettes du budget dit "général"

Patrick THOMINES précise que par rapport à 2025, une légère hausse des dotations statutaires est envisagée, du fait des montants réévalués des cotisations communales et intercommunales. (+ 13 000 €)

La préparation budgétaire est guidée par un principe de prudence compte-tenu des fluctuations de l'encaissement des financements appelés sur justificatifs après service fait ou parfois encaissés par anticipation sous forme d'acomptes. Dès lors, comme en 2025, les recettes prévisionnelles dédiées au fonctionnement général sont inférieures aux dépenses prévisionnelles. Toutefois, en réalisé, au Compte Financier Unique, année après année, le Parc préserve ses grands équilibres financiers.

Sur la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DÉTAIL DES DÉPENSES	Budgétisé en 2025	Reste engagé en 2025	Liquidé en 2025	Réalisé en 2025	Proposé en 2026	DÉTAIL DES RECETTES	Budgétisé en 2025	Reste engagé en 2025	Proposé en 2026
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement	142 507,05	142 507,05	72 000,00
Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Participation Fonds Vert	142 507,05	142 507,05	0,00
Immobilisations corporelles	72 068,73	3 788,73	22 898,42	26 687,15	62 000,00	Budget de structure	0,00	0,00	72 000,00
Terrains de voirie	19 000,00	0,00	18 225,53	18 225,53	0,00				
Autres agencements et aménagements de terrains	24 280,00	0,00	1 800,00	1 800,00	10 000,00				
Installations générales... des constructions – Bâtiments publics	3 000,00	0,00	2 872,89	2 872,89	3 000,00				
Constructions autres bâtiments publics	8 788,73	3 788,73	0,00	3 788,73	5 000,00				
Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00				
Autres matériels de transport	10 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00				
Autre matériel informatique	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00				
Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00				
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Immobilisations en cours	438 717,46	131 642,46	259 720,64	391 363,10	10 000,00				
Constructions	438 717,46	131 642,46	259 720,64	391 363,10	10 000,00				
TOTAL DES DÉPENSES	510 786,19	135 431,19	282 619,06	418 050,25	72 000,00	TOTAL DES RECETTES	142 507,05	142 507,05	72 000,00

Les dépenses d'investissement en 2026 sont en très forte baisse par rapport aux budgets 2024 et 2025, dans lesquels avaient été intégrées les dépenses liées aux travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc.

L'ensemble de ces dépenses, qui concerne principalement l'achat d'un véhicule, est financé par le budget de structure.



LE BUDGET DU PROGRAMME D'ACTIONS

	Programme d'action			CR Normandie			État	AESN	CD50	CD50 inv	FEDER/ Natura	MTE autre	Autres	Budget général	total
	FONCT.	INVEST.	TOTAL	FONCT.	INVEST.	CRN spécifique									
Orientation 1 Créer les conditions du changement de nos modes de vie	59 315 €	80 000 €	138 315 €	51 845 €	40 000 €	0 €	7 126 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	
Orientation 2 Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives	19 874 €	10 000 €	29 874 €	8 000 €	10 000 €	0 €	11 874 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Orientation 3 Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels	1 234 990 €	248 120 €	1 543 110 €	17 666 €	27 172 €	0 €	0 €	402 222 €	60 207 €	7 500 €	636 194 €	99 488 €	188 761 €	51 880 €	
Orientation 4 Préserver et partager équitablement la ressource en eau	142 700 €	0 €	142 700 €	3 654 €	0 €	0 €	5 000 €	107 724 €	0 €	0 €	0 €	52 000 €	26 322 €	0 €	
Orientation 5 Agir pour une mosaïque de paysages vivants et fonctionnels	268 588 €	4 000 €	272 588 €	0 €	4 000 €	0 €	5 000 €	218 801 €	0 €	0 €	0 €	0 €	44 787 €	0 €	
Orientation 6 Développer des activités économiques qui préservent les ressources du territoire	216 180 €	0 €	216 180 €	5 636 €	0 €	0 €	1 000 €	209 544 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Orientation 7 Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets	10 000 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	2 011 647 €	342 120 €	2 353 423 €	96 801 €	81 172 €	0 €	30 000 €	938 291 €	60 207 €	7 500 €	636 194 €	151 488 €	299 890 €	51 880 €	2 353 423 €

En dépenses

Le programme prévisionnel des actions 2026 s'établit à 2 353 423 €, légèrement en hausse par rapport à 2025 (+ 9%) notamment du fait de la programmation de travaux d'entretien pluriannuels à Beauguillot.

Les principales actions prévues sont :

- des plantations de haies (237 000 €, AESN et agriculteurs)
- des travaux de gestion sur l'ENS des Ponts d'Ouve, les observatoires, et le jardin pédagogique (70 000 €, Natura 2000, CD50, Région Normandie)
- des travaux d'entretien pluriannuels de ripisylves et de fossés et des études dans les réserves Naturelles Nationales de Beauguillot et de la Sangsurière (400 000 €, DREAL et FEDER)
- le suivi de la tour à flux à la Sangsurière (40 000 €, fonds vert, AESN)
- la poursuite du projet ArtSèves (45 000 €, GIP EPAU)
- le diagnostic biotique et abiotique du compartiment aquatique de surface de la Tourbière de Sèves (85 000 €, AESN)
- les travaux de génie écologique et de lutte contre l'enfrichement sur la tourbière de Sèves (170 000 €, Natura 2 000, OFB)
- de l'acquisition de matériel et une contribution à l'étude d'un itinéraire de découverte de la tourbière de Sèves (21 000 €, Région Normandie)
- la poursuite des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) dans la vallée du Merderet (205 000 €, AESN)
- des études naturalistes dans le cadre de Natura 2000 (60 000 €) ou sur des crédits DREAL (30 000 €)
- l'aménagement de la nouvelle scénographie à la Maison du Parc (50 000 €, Leader, Région Normandie)
- un ambitieux programme d'animations et la préparation du festival « A tire d'Aile » 2027 (35 000 €, Région Normandie)
- un programme innovant à destination des écoles du Parc (17 500 €, Région Normandie)

Un projet LIFE concernant la reconversion de la tourbière de Sèves a été déposé en septembre 2025 par le Conseil départemental de la Manche, en partenariat avec le Parc. Si ce projet est retenu, d'importants financements seront obtenus pour les 5 prochaines années et le programme d'action serait impacté favorablement dès 2026, à hauteur de 20 000 € environ. Pour mémoire le contrat triennal signé en 2024 avec la Région s'achève en 2026. La fin de l'année sera mise à profit pour préparer le futur contrat triennal 2027/2029.

Ce contrat était axé prioritairement sur des actions concernant la lutte contre le changement climatique et l'adaptation :

- la mobilisation des habitants et la sensibilisation de tous les publics,
- la protection des ressources et de la biodiversité,
- la recherche concernant de nombreuses thématiques : l'eau, le carbone, la tourbe...
- le renforcement de l'économie de proximité et des filières courtes,
- le suivi et l'engagement de la révision de la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

En recettes

Elles correspondent à la contribution de la Région, conformément au contrat triennal pour la période 2024-2026, et aux financements mobilisés auprès de l'Agence de l'Eau, de la DREAL, du Département de la Manche (ENS), du Ministère de l'Environnement, des crédits européens, FEDER-FEADER, Leader...

Le budget est équilibré par le budget général du Parc à hauteur de 52 000 €.

Pour mémoire la contribution du budget général était également de 52 000 € dans le cadre du BP 2025.

Les grands dossiers de l'année 2026 que le Parc mettra en œuvre en mobilisant les moyens du budget dit « Général » et du programme actions sont les suivants :

- **Projet de sécurisation juridique et administrative de la structure** : lancement de marchés publics, mise en œuvre des nouveaux statuts, rédigés dans le cadre de la Révision de la Charte.
- **Connaître et préserver la biodiversité** : expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), travaux de gestion dans les sites protégés, investissements en matériel d'entretien ;
- **Contribuer à l'attractivité durable du territoire** : fin du programme de travaux à la Maison du Parc, préparation du 2ème édition du festival « À tire d'Aile » sur les oiseaux migrateurs en février 2027 à Carentan-les-Marais.
- **Renforcer l'économie et les filières courtes** : plantations et commissions bocage, poursuite du programme « Terre et Ecomatériaux », poursuite du programme « élevage en zone humide »
- **Sensibiliser et responsabiliser tous les publics du territoire** : développement du « labo Parc » dans le cadre du projet « Notre Littoral demain », classes Parc sur le thème du changement climatique.
- **Accompagner, anticiper et adapter pour un territoire sobre et résilient** : mise en œuvre du projet de reconversion de la tourbière de Sèves dont le projet de territoire, le programme ArtSèves, et le lancement de travaux d'entretien et de génie écologique, poursuite de la caractérisation des tourbières, poursuite de la démarche « Notre littoral demain ».

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, il est proposé à l'assemblée de mobiliser l'excédent de fonctionnement.

Yann MOUCHEL souligne qu'il est primordial de respecter la biodiversité dans le cadre des rénovations de bâtiments et suggère que le Parc propose un appui technique aux communes pour intégrer cet enjeu dans les travaux de restauration de logements ou de bâtiments publics : quel aménagements, quels dispositifs permettent de favoriser la biodiversité et sont compatibles avec ce type de travaux ?

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2026.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 12 février 2026
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Onen-d'Orville
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr